



université PARIS-SACLAY

BIEN CHOISIR SON MASTER À LA RENTRÉE 2020 !

**Vous souhaitez poursuivre des études après votre licence ? Vous êtes à la recherche d'un master ? Un portail national vous est dédié :
www.trouvermonmaster.gouv.fr**

Un panorama détaillé de l'offre nationale

Le portail répertorie toutes les formations conduisant au diplôme national de master proposées par les établissements d'enseignement supérieur français. Avec cet outil, les

étudiants disposent désormais d'une information centralisée, actualisée et complète leur permettant de faire des choix d'orientation éclairés et ainsi de multiplier leurs chances d'admission en master. Vous y trouverez bien sûr les masters proposés par l'UVSQ.

Le master c'est :

- » un cursus de 4 semestres sans sélection intermédiaire ((à l'exception des Masters de la mention Droit et de la mention Science Politique),
- » un recrutement des étudiants à l'entrée en master (sur dossier, entretien ou concours),
- » une insertion professionnelle de qualité ou une poursuite d'études en doctorat.

Ce portail masters national vous offre des **recherches d'informations simplifiées, affinées par critères** (domaine disciplinaire, établissement, lieu de formation) et un accès à des informations précises, par exemple sur les lieux de formation, les calendriers de candidature, les capacités d'accueil, les mentions de licences conseillées ou les modalités d'accès à chaque formation... et un **accès direct à l'ensemble des informations relatives à la formation** sur le site de l'établissement qui la délivre : insertion professionnelle, contacts, etc.

Si l'étudiant d'une licence générale n'a pas eu de réponses positives à ses candidatures, il aura la possibilité de saisir, via **trouvermonmaster.gouv.fr**, les services rectoraux qui lui feront alors trois propositions d'admission dans un master tenant compte de l'offre de formation existante, de son parcours professionnel et de son projet professionnel. Cette démarche lui garantit une poursuite d'études en master.

La saisine du recteur ne doit être qu'une solution de dernier recours pour les étudiants. Pour leur éviter de se retrouver en position de saisir le recteur, les étudiants sont invités à :

- » multiplier le nombre de candidatures en master,
- » candidater à l'entrée dans plusieurs mentions de master, et en particulier dans des mentions non sélectives,
- » diversifier les établissements auxquels ils adressent leurs candidatures.

Accéder au portail trouvermonmaster.gouv.fr